

Discours d'ouverture du colloque :
« Haïti : le prix de l'indépendance »

Fédération Protestante de France



29 novembre 2025
Maison du protestantisme

Monsieur le Président, cher Christian Krieger,
Mesdames et Messieurs,
Chers amis,

Je vous remercie de votre invitation à m'exprimer devant vous aujourd'hui, pour ce colloque que vous organisez à l'occasion du bicentenaire de l'indemnité que la France de Charles X a imposée en 1825 aux habitants d'Haïti, pour prix de leur liberté.

En tenant cet événement, vous aidez à sortir cet événement inouï du long refoulement dont il a fait – et dont il fait encore – l'objet en France, un refoulement qui explique que la plupart de nos concitoyens n'ont jamais entendu parler de cette histoire.

La Fondation pour la mémoire de l'esclavage travaille depuis sa création à briser cette ignorance, parce qu'elle masque en fait un double déni :

- **Le premier déni, c'est celui de l'importance de la révolution haïtienne**, cet événement majeur qui aura vu tout à la fois la réalisation dans les colonies françaises du programme de liberté et d'égalité des droits de l'homme universels, et la victoire sur les colons européens des populations qu'ils avaient exploitées ; la révolution haïtienne, c'est tout simplement le mouvement des droits civiques et la décolonisation, un siècle et demi avant ce qu'on désigne habituellement comme le mouvement des droits civiques et la décolonisation ;
- **Le deuxième déni, c'est celui de l'empreinte que cette histoire a laissée sur notre monde** ; d'abord sur Haïti, où les conséquences de la rançon de 1825 ont entraîné le pays dans un cercle infernal de dépendance, de corruption et de sous-développement ; ensuite parce que, par son antériorité, par son ampleur et par son injustice évidente, l'indemnité d'Haïti est devenue le symbole parfait des injustices mal réparées de l'esclavage et du colonialisme.

Dans ce contexte, le long silence que la France a maintenu sur cet épisode peu glorieux résonne comme un signe de la gêne que beaucoup ressentent encore à l'idée de regarder notre passé colonial en face. Les polémiques à répétition sur tout ce qui touche à l'Algérie, l'oubli que la démarche impulsée en Nouvelle-Calédonie par les accords de Nouméa de 1998 était une démarche de « décolonisation », le refus de voir dans les mécanismes qui expliquent la « vie chère » dans les outre-mer français autant de legs du système colonial, tout cela illustre à la fois la persistance de structures héritées de ce passé dans la société française, et notre difficulté à les reconnaître.

C'est la raison pour laquelle j'ai salué la volonté du président de la République de rompre enfin avec le silence français sur l'indemnité de 1825. C'est ce qu'il a fait le 17 avril dernier, en reconnaissant dans une déclaration qu'Haïti a subi en 1825 « *la force injuste de l'Histoire* » et en annonçant la création d'une commission mixte franco-haïtienne « *chargée d'examiner notre passé commun* » et de faire des propositions « *aux deux gouvernements* » afin de « *construire un avenir plus apaisé* ».

Cette reconnaissance elliptique est encore incomplète, et on ne sait pas ce sur quoi débouchera la commission mixte. Mais ce 17 avril a été une avancée inédite, dont il faut bien saisir la portée mémorielle et diplomatique :

- **C'est une avancée inédite sur le plan mémoriel** : pour la première fois, la France marque officiellement et spécifiquement l'importance historique de l'indemnité de 1825. Or on n'annule pas la reconnaissance d'une injustice historique, même quand cette reconnaissance est encore partielle : au contraire, dans son caractère incomplet, elle appelle d'autres avancées, jusqu'à atteindre la pleine reconnaissance qui libère la mémoire ;
- **C'est ensuite une avancée diplomatique majeure**, plus importante encore, car, pour la première fois, le gouvernement français accepte de parler avec le gouvernement haïtien des conséquences de l'indemnité. Un tel geste ne peut pas être repris. Il est désormais dans le dialogue officiel entre nos deux pays, parmi les enjeux qui vont guider nos relations pour les années à venir.

Je sais combien ces considérations peuvent sembler abstraites face à la terrible réalité de la situation actuelle en Haïti. Une évolution du langage des diplomates ne nourrira pas les Haïtiennes et les Haïtiens ; et le fait de savoir que, en France, les conséquences de l'indemnité de 1825 sont mieux connues ne protègera pas mieux les habitants de Port-au-Prince.

Les informations qui nous viennent de l'île parlent en effet d'un pays en chute libre, plongé dans le chaos, la violence, la famine. Sur le plan politique, aucune élection n'a pu être organisée depuis 2016 ; la présidence est vacante depuis 2021, et le conseil présidentiel de transition n'a que peu de prise sur le pays. L'Etat est en complète dissolution, ses principales institutions incapables de jouer leur rôle auprès de la population, qu'il s'agisse de la police, de l'école, des services publics en général. L'essentiel de la capitale est aux mains des gangs. 16 000 personnes ont été tuées depuis 2022, 1,4 millions de personnes sont déplacées, 6 millions souffrent de malnutrition, sur un total de 11 millions et demi d'habitants.

Partout dans le monde, les membres de la diaspora et tous les amis d'Haïti vivent impuissants le martyre de leurs proches et amis qu'ils ne peuvent rejoindre ou protéger. La communauté internationale paraît impuissante à juguler cette désagrégation.

Face à ce tableau terrible, on entend parfois dire que rien ne pourra jamais marcher à Haïti. Et il en est qui ressortent l'idée d'un pays maudit, puni, condamné à perpétuité à la tragédie. Une idée fausse et dangereuse, qui de surcroît n'est pas nouvelle : il y a plus de 200 ans, Haïti était déjà regardée avec horreur par une certaine élite en Europe et aux Amériques ; une élite qui défendait le système esclavagiste, qui s'était enrichie de ses

profits, et qui ne pouvait accepter l'existence d'un Etat gouverné par des hommes qui avaient été réduits en esclavage, et qui s'en étaient libérés par eux-mêmes.

Pour diaboliser ce pays, ils l'ont dépeint comme un endroit terrible, projetant sur son peuple tous les préjugés que les défenseurs du système esclavagiste ont fabriqués pour justifier la réduction en esclavage des populations africaines. Haïti, depuis plus de deux siècles, n'a cessé de subir le poids de ces fantasmes. L'année dernière, la diaspora haïtienne de Springfield dans l'Ohio en a encore été victime lors de la campagne présidentielle américaine.

Lorsqu'il est repris aujourd'hui, ce récit ne cherche qu'à justifier l'inaction et l'indifférence face à une situation qui appelle au contraire une réaction d'urgence et d'humanité. C'est pourquoi je le dis avec force : non, il n'y a pas de malédiction haïtienne. Non, le peuple haïtien ne mérite pas cet enfer. Non, les problèmes auxquels il est confronté ne sont pas insolubles.

Cela ne vaut pas dire qu'ils ne sont pas complexes, mais ils ne le sont pas plus que d'autres situations internationales dramatiques qui ont fini par se stabiliser, comme par exemple le Libéria ou la Sierra Leone des années 1990.

Il n'y a pas raison de penser qu'Haïti ne saura pas elle aussi se relever. La force de résistance de sa population est remarquable. Le courage de ses artistes est exceptionnel : la semaine prochaine s'ouvrira au Pétion-Ville, à quelques kilomètres de Port-au-Prince, la 22^e édition du Festival Quatre Chemins des arts vivants. Dans Le Monde ces jours-ci, un reportage évoquait l'enregistrement dans un studio mobile d'une émission populaire de télé-crochet, « Podium Quartiers », dont la nouvelle saison a été baptisée « Résilience » en créole.

J'ai également une pensée pour Yanick Lahens, qui est administratrice de notre Fondation et qui a écrit à Haïti son dernier livre, « Passagères de nuit ». Il a été couronné deux fois cette année, par le prix du roman de l'Académie Française et par le prix FETKANN ! il y a quelques jours, et je vois là un autre symbole de la résilience de ce pays.

Je n'oublie pas non plus qu'Haïti peut également compter sur une diaspora nombreuse et concernée, qui par ses transferts et sa solidarité contribue pour une large part à soutenir le pays. Oui, Haïti a des forces, et ce sont ces forces qui lui permettront de retrouver le chemin du développement, lorsqu'elle aura éteint ce feu qui l'embrase de l'intérieur depuis trop longtemps.

Mais nous savons aussi que, pour y arriver, ces seules forces ne seront pas suffisantes. Comme dans d'autres endroits du monde, l'appui de la communauté internationale sera indispensable pour restaurer de l'ordre public et constitutionnel et rebâtir un Etat et des services publics fonctionnels.

La France devra prendre sa part dans cet effort. Ne serait-ce qu'en raison de notre statut de membre permanent du conseil de sécurité des Nations Unies, et de l'impossibilité dans laquelle nous sommes de nous désintéresser du sort d'un pays proche des départements français d'Amérique, et dont nous accueillons près d'une centaine de milliers de ressortissants.

Cet effort est indispensable, mais il est d'une nature différente de celui que la reconnaissance de l'injustice de 1825 nous appelle à faire collectivement.

Car reconnaître une injustice, c'est aussi reconnaître la nécessité de la réparer, sinon cette reconnaissance n'est pas sincère : que vaudrait-elle si celui qui fait ce geste refuse d'en assumer les conséquences ? quel sens aurait-elle si elle ne change pas concrètement, durablement, les relations entre celui qui a commis l'injustice et celui qui en a été victime ?

Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y aurait qu'une manière de réparer : face une injustice historique, *a fortiori* lorsqu'elle se rattache à une période aussi ancienne – même si l'impact de la double dette a économiquement soumis Haïti à la France un siècle, de 1825 à 1915 – la notion de réparation ne peut être que multidimensionnelle et co-construite.

J'insiste sur ce point car il est essentiel, et au cœur de la réflexion de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage : avant d'être un objectif, la réparation est une démarche.

Permettez-moi de citer sur ce point la note que la FME a publiée au début de cette année à l'occasion du bicentenaire de l'ordonnance de Charles X. Intitulée « La double dette d'Haïti : une histoire actuelle », voici ce qu'elle dit, en introduction de sa dernière partie consacrée aux propositions :

« La FME propose d'abord une démarche avant de proposer des mesures.

- *Une démarche car il s'agit de cheminer ensemble, France et Haïti, sur un chemin qui concerne l'un et l'autre des deux pays et leurs relations entre eux.*
- *Mais une démarche également car la compréhension même de l'idée de réparations pour des crimes passés ou des injustices historiques n'est pas forcément bien connue, ni comprise, et qu'elle doit par conséquent prendre ce temps préalable qui est celui de la pédagogie, et qui n'empêche d'ailleurs pas la mise en œuvre de mesures immédiates lorsque celles-ci sont possibles. »*

La FME suggère ensuite une démarche en trois volets qui ont vocation à être déployés simultanément, mais avec des horizons temporels différents :

- **Le premier volet ne consacre que la France**, et c'est le point sur lequel je conclurai mon propos dans quelques instants
- **Le deuxième volet est bilatéral** ; il concerne les initiatives que la France et Haïti peuvent prendre **dans les domaines culturel, académique et patrimonial** ; il peut s'agir par exemple d'actions mettant en valeur les patrimoines, les œuvres, les lieux liés à notre histoire commune, de programmes pour soutenir la recherche, la création artistique, l'accueil d'étudiants ; de tels projets ne soulèvent pas de questions de principe, et ils ne sont donc pas compliqués à monter, si la volonté politique existe suffisamment pour leur donner un budget ;
- **Le troisième et dernier volet est politique et diplomatique**, et c'est le plus complexe, car c'est lui qui demande d'affronter directement la question des réparations pour l'esclavage et pour la « rançon » de 1825 ; c'est donc lui qui requiert de prendre ce « temps préalable de la pédagogie » dont j'ai parlé, d'autant

qu'il faut articuler cette démarche à l'action qu'il convient de mener par ailleurs pour rétablir la paix civile en Haïti.

J'ai conscience du défi que représente une telle ambition ; mais ce que, avec la Fondation, nous disons, c'est que les deux premiers volets de la démarche que nous proposons peuvent être mis en œuvre dès maintenant, et qu'ils permettent donc d'avancer, alors que les questions plus complexes font l'objet de réflexions plus approfondies. **Nous ne sommes pas condamnés à un « tout ou rien »** qui, invariablement, se transforme en « rien du tout » : voilà la première chose qu'il est important de retenir, et de dire à ceux qui face à ce défi n'ont qu'une image en tête, celle de la boîte de Pandore.

Cette image paralyse depuis trop longtemps la diplomatie française lorsqu'il est question du passé colonial et du débat, aujourd'hui public et mondial, autour des réparations. Les exemples étrangers nous montrent que des approches volontaires, graduelles et souvent débutées sur le terrain de la culture permettent d'avancer de façon constructive entre anciennes puissances coloniales et anciens peuples colonisés.

Je pense notamment au travail remarquable des Pays-Bas sur leur passé esclavagiste, à la redécouverte par l'Allemagne de son passé colonial et des responsabilités qu'elle a décidé d'assumer à ce titre, ou même à l'Espagne, qui a fait de la « décolonisation » de ses musées un des premiers pas du chantier que le gouvernement a ouvert sur son passé colonial.

La deuxième chose qu'il me semble important de retenir dans cette démarche, c'est qu'elle a un aspect purement national.

Partager la connaissance sur la double dette d'Haïti, mais aussi sur l'esclavage colonial et les résistances auxquelles il a donné lieu et plus généralement sur l'histoire coloniale française n'est pas qu'un enjeu diplomatique ou mémoriel. C'est aussi une exigence pour notre pays lui-même, une étape indispensable à franchir si nous voulons traiter certains des problèmes sociaux les plus sensibles de notre temps sans perdre notre âme.

Je ne prendrais qu'un exemple : celui de la lutte contre le racisme et les discriminations que les personnes perçues comme noires subissent chaque jour dans notre pays, du fait de leur couleur de peau. Les stéréotypes associés à ces discriminations sont directement issus de l'esclavage colonial, c'est-à-dire de notre histoire – pas de celle des Etats-Unis ou de l'Afrique du Sud. Et la critique de ces discriminations est elle aussi inscrite dans notre histoire, même si beaucoup l'ignorent, qui citent plus facilement Martin Luther King ou Nelson Mandela, qui n'appartiennent pas à l'histoire de la France, plutôt que la révolution haïtienne ou les écrits d'Antenor Firmin, cet intellectuel haïtien qui s'est battu contre la théorie de l'inégalité des races humaines à la fin du 19^{ème} siècle à Paris.

Et c'est là où l'on comprend que la démarche de réparation s'applique en fait aussi à notre pays. Car si la double dette de 1825 a eu des conséquences gravissimes pour Haïti, la façon dont ce passé a été silencié, pour reprendre les mots du regretté Michel-Rolph Trouillot, a eu également des conséquences néfastes sur nous-mêmes ; elle nous a privés d'une clé de compréhension de ce que nous sommes, et de la façon dont nous le sommes devenus, parce qu'elle a fait disparaître l'un des événements les plus importants

de notre histoire moderne : ce moment où, pour la première fois, l'universalisme des droits de l'homme a été mis à l'épreuve dans un cadre colonial, et ce qui s'est alors passé.

Cet oubli, ce refoulement doivent être réparés, parce que, bien loin de nous enfoncer dans une névrose d'autoflagellation, la redécouverte de cette histoire nous rendra plus clairs sur nos principes, plus cohérents dans la façon de les mettre en œuvre, plus crédibles vis-à-vis de ceux, en France comme à l'étranger, qui nous jugent incapables d'un tel effort, et qui doutent de la sincérité de notre attachement à ces valeurs universelles.

Cette réparation est donc en fait une auto-réparation. Elle élève celui qui s'y engage, comme le fait le pardon dans la foi chrétienne, et c'est l'ambition que je suis venu porter devant vous, en parlant d'Haïti.

Mesdames et Messieurs,

Derrière la question d'Haïti, ce qui est en jeu, au fond, c'est la réparation des injustices historiques.

Face aux blessures de l'Histoire, face à celles et ceux qui en portent encore les stigmates, les régimes autoritaires préfèrent toujours le silence, le mensonge, la répression. Je pense aux courageux militants de l'association Mémorial arrêtés en Russie ou, aujourd'hui, aux fonctionnaires américains obligés de cacher les contenus liés à la mémoire de l'esclavage à cause des instructions de la nouvelle administration.

Pourquoi ces répressions ? Parce que ces régimes qui se croient forts en fait ne résistent pas à la vérité.

C'est la force des démocraties que d'être capables de faire preuve de lucidité sans s'effondrer. C'est dans cette force qu'il faut puiser pour regarder notre passé en face, avec Haïti, et construire ensemble une nouvelle relation, plus juste, plus fraternelle, en un mot : plus vraie. Nous pouvons le faire. Nous y arriverons, et nous en serons plus forts, et plus unis.

A travers ce colloque, vous participez aussi à ce mouvement, et je vous en remercie.